L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 25 MAI 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 25 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, aux Nos 93 et 95 rue des Magasins, 400 tourteaux d'huile de graines de coton.
Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 & 110 de la rue des Magasins—jambons.
Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, malles et valises.

SPECTACLES.

Jeudi, 25 Mai 1876.
ACADEMIE—La senorita Lucia Zarate.

Les intérêts agricoles de la Louisiane.

C'est bien à tort qu'on avait cru pouvoir parler légèrement du discours par lequel notre honorable représentant le général Randall L. Gibson avait fait ses débuts à la Chambre. Tout en s'occupant activement dans les bureaux de toutes les questions politiques et matérielles intéressant la Louisiane, notre estimable et zélé mandataire avait cru de son devoir de ne pas laisser passer sans objection dans la Chambre une disposition du traité avec Hawaï, qui lui paraissait de nature à porter un coup funeste à l'intérêt de l'agriculture dans notre Etat.

Depuis que le vote de la Chambre a été expliqué et compris, on se plaît à rendre justice aux efforts du général Gibson et à l'opportunité de l'occasion qu'il a choisie pour ses débuts oratoires. Il s'agissait, en effet, de défendre la culture de la canne à sucre et celle du riz, dont l'avenir était menacé, et nul en Louisiane ne niera la gravité d'un pareil danger.

C'est pour s'occuper de cet important sujet qu'un meeting est convoqué pour ce soir à la Chambre de Commerce. Quelques remarques sur la matière nous semblent donc opportunes.

Il ne s'agit pas ici de discuter les théories abstraites de protection et de libre échange ni de débattre sur les mérites des principes sur lesquels sont basées ces théories.

Les Etats-Unis ne sont pas, que nous sachions, à la veille de se proclamer libre-échangistes. Des tarifs élevés, quelquefois excessifs, parfois même prohibitifs, protègent les nombreuses industries du pays, aux dépens, dans le plus grand nombre de cas, de la masse des consommateurs. Il a été proposé tout récemment encore d'imposer le thé et le café, deux articles exotiques de consommation, et de modifier légèrement quelques-uns des droits existants.

On sait que la production du sucre aux Etats-Unis n'est que très imparfaitement protégée contre la concurrence étrangère par les tarifs actuels, qui ont été rédigés dans l'intérêt des raffineurs de l'Est beaucoup plus que dans celui des planteurs sucriers. Mais, enfin, le tarif constitue une légère protection, sans laquelle la culture de la canne en Louisiane devrait être abandonnée. La protection pour le riz est également très faible. Un autre de nos produits agricoles, le tabac, est très mal traité par les lois sur le revenu intérieur et il n'y a guère que le coton, à propos duquel nous n'ayons pas de plaintes à formuler.

Ainsi, tandis que comme consommateurs nous supportons les conséquences des tarifs élevés destinés à protéger les manufactures des Etats du centre et de l'Est, comme producteurs nous sommes fort peu protégés.

Ce n'est pas à propos des modifications proposées au tarif que nous sommes menacés de voir diminuer encore cette faible protection. C'est incidemment, au sujet de la ratification d'un projet de traité avec les îles d'Hawaï. On sait que le pouvoir exécutif fait les traités et que le Sénat les ratifie, mais lorsque ces traités affectent le revenu, il devient nécessaire de les soumettre à la Chambre. Celle-ci s'est déjà prononcée par un vote de 116 contre 101, en faveur de la clause qui admet franc de droits aux Etats-Unis le sucre et le riz produits aux îles Hawaï.

C'est, comme on l'a dit, dans l'intérêt de la Californie principalement que cette clause a été adoptée, parce qu'elle permettra à cet Etat d'échanger ses produits contre ceux des îles en question. Le mal ne serait pas grand, si les conséquences du traité devaient se borner là.

Mais il est clair que cette exemption de droits stimulerait la production de la canne et du riz dans ces îles, où la culture se fait avec le travail à bon marché des coolies, et que nous aurions bientôt à soutenir une concurrence inégale sur tous les marchés de l'Union. On a fait observer également que le traité permettrait d'introduire comme venant d'Hawaï des sucres et des riz de toute provenance.

Enfin, le dernier argument invoqué contre le traité, c'est que ce serait un premier pas fait vers l'abolition absolue des droits sur le sucre et le riz.

Quand on considère que la Louisiane doit, par la nature de son sol et de son climat, se livrer à la culture de produits spéciaux, il faut reconnaître qu'il n'y a aucune justice et aucune équité à vouloir détruire par une mesure exceptionnelle, ses intérêts agricoles, tout en maintenant le système de protection qui profite à tant d'autres intérêts.

La population de la Louisiane est celle qui consomme le plus de vins importés, et elle doit payer un droit de 40 cents par gallon (150 pour cent environ) sur cet article de consommation pour la protection des vins de l'Ouest et de la Californie. Est-il équitable de sacrifier son agriculture aux intérêts de la Californie?

Il n'y a pas nous le répétons dans une pareille matière de principe absolu, puisqu'il ne s'agit pas de proclamer le libre échange. Il y a une question de mesure et de justice à observer entre les intérêts réciproques de plusieurs Etats.

Nous espérons que le comité qui sera nommé ce soir réussira à faire admettre par le Sénat les raisons qui militent en faveur du rejet du traité proposé.

LE MEETING DE CE SOIR.—Nous rappelons à tous ceux qui ont à cœur les intérêts matériels et la prospérité de notre Etat, que c'est ce soir à sept heures et demie, à la Chambre de Commerce, rue de la Commune, entre Camp et St Charles, que doit avoir lieu le meeting annoncé dans nos colonnes pour protester contre le traité avec Hawaï et nommé le comité chargé d'aller à Washington soutenir les intérêts de notre Etat devant le comité du Sénat, qui siégera dans le but d'entendre les intéressés le 30 courant.

COUPONS.—La maison M. L. Byrne & Cie., rue du Canal 163, annonce qu'elle fera aujourd'hui une vente de coupons à moitié prix et même, pour de certains articles, aux prix des acheteurs.

☞Mr. J. F. Hall, le *news agent* du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville, vend sur le train, tous les matins, les différents journaux de la ville. Les voyageurs, ainsi que les planteurs le long de la route, peuvent, en s'adressant à lui obtenir, non-seulement l'*Abeille* du jour, mais les anciens numéros. Il dépose en passant, sur les plateformes de chaque habitation, en outre des journaux, de la glace qu'il achète pour les habitants qui le chargent de ce soin. Il remplit très exactement les ordres de toute nature qui lui sont confiés. Mr. Hall est sur le train tous les jours.

VINS.—Mr U. Bassetti, rue Peters, 70 et 72, près la rue Poydras, a reçu par la barque Comtesse Duchatel, venant de Bordeaux, du vin rouge de St-Loubès et de St-Emilion, du vinaigre de Cessat et de la moutarde de Desgaulx, le tout à vendre. Voyez l'annonce relative au débarquement de la barque.

VIN ROUGE.—Mr. Amédée Couturié, rue Decatur No 39, annonce qu'il a reçu par la barque Comtesse Duchatel et qu'il a à vendre 50 barriques de vin rouge d'une excellente marque.

De la besogne pour le comité congressionnel.

L'affaire qui a ensanglanté hier une de nos rues les plus fréquentées, devra attirer l'attention immédiate du comité d'enquête congressionnelle, à son arrivée à la Nouvelle-Orléans.

Il ne s'agit ici ni de querelle personnelle, ni de rencontre de hasard, ni de vengeance politique. Il n'y aura pas moyen cette fois de trouver un prétexte pour mettre cette lutte à coups de pistolet en pleine rue, sur le compte des adversaires du radicalisme. Les démocrates ne sont pour rien dans la bagarre.

Toutes les circonstances semblent indiquer que le drame de la rue Bourbon n'est qu'un des épisodes d'une conspiration ourdie contre l'agent ou l'ex-agent secret du gouvernement fédéral, Barrett, par une coterie intéressée à empêcher certaines révélations ou à faire partir ou disparaître avant l'arrivée du comité un témoin gênant.

Il faut que le témoignage de Barrett soit bien dangereux pour certaines gens, sans cela on ne saurait expliquer les persécutions dont il a été l'objet depuis son arrivée ici comme agent du département du Trésor.

Nous ne savons si Matt Hogan et son compagnon Houlihan, ex-officier de police, aujourd'hui employé à la Douane, se proposaient seulement d'intimider Barrett et de le forcer à quitter la ville ou si leur but était plus criminel encore, mais, le caractère et les antécédents de Mat Hogan, qui a passé pendant longtemps pour être le chef des bandits les plus dangereux de la Nouvelle-Orléans, donnaient lieu de tout craindre de sa part, et la conduite de Houlihan n'a que trop prouvé qu'il était prêt à seconder son compagnon.

M. Wm. Laresche semble avoir eu pour mission de protéger Barrett contre les violences dont celui-ci était menacé, et il s'est acquitté de cette mission au péril de sa vie, puisqu'il a été mortellement atteint. Barrett a échappé aux balles et il pourra dévoiler devant le comité, le mystère qui couvre les persécutions dont il est l'objet.

Nous ne pourrons juger de la part de responsabilité qui incombe à chacun des acteurs de cette sanglante tragédie, que lorsque nous serons éclairés sur les motifs réels de l'attaque. Il importera aussi de savoir pour le compte de qui agissaient Matt Hogan et Houlihan. Avant peu, sans doute, nous saurons quels sont les gens qui dans l'ombre, tiennent les fils d'une noire et criminelle intrigue, dont l'existence nous a été révélée par des épisodes, dont le dernier peut entraîner la mort de deux hommes.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE L'UNION FRANÇAISE.—La mission de bienfaisance que se sont imposés les membres de l'Union Française, donne à la représentation qui leur est offerte par le Club Dramatique Louisianais, un caractère exclusif de charité. A ce titre la représentation se recommande donc à la sympathie générale et plus particulièrement à celle de la population française. L'Union va avoir pendant la saison d'été à pourvoir aux besoins d'un grand nombre d'ouvriers sans ouvrage, et la recette de samedi soir viendra à propos regarnir sa caisse. Le prix d'entrée, une piastre—et 50 cents pour les Troisièmes—sera donc de l'argent bien placé.

Le programme offre, d'ailleurs, un attrait exceptionnel, car il se compose de deux jolis vaudevilles et d'un intermède musical composé de six morceaux de chant.

Le spectacle commencera à sept heures et demie précises.

LE TRAITEMENT DES INDIENS.—Un journaliste de l'Ouest, qui habite le Nebraska depuis 20 ans et qui a vu de près bien des guerres indiennes, exprime comme il suit son opinion touchant les causes des conflits incessants entre les blancs de la frontière et les Peaux-Rouges:

C'est un lieu commun de dire que l'histoire des relations des Anglais avec les Indiens n'est depuis le commencement qu'une série ininterrompue de cruautés, d'infamies, de déceptions et de rapines. Mais la vérité, pour avoir cessé de faire impression sur des oreilles égoïstes, n'est pas moins terrible....

Les traités passés avec les Sioux ont toujours été conclus avec une intention frauduleuse de la part des blancs. Jamais les négociations n'ont expliqué franchement et véridiquement aux Indiens les conditions du traité proposé. Eussent-ils voulu leur en donner une explication loyale, ils ne l'auraient pas pu, car les interprètes, invariablement choisis dans l'intérêt des agents, auraient dénaturé les paroles des négociateurs. Le traité de 1868, par exemple, a été expliqué aux Indiens d'une manière, puis écrit, signé et scellé dans un tout autre sens, de sorte que les Indiens ont bientôt appris à leurs dépens qu'ils violaient le traité, quoiqu'ils se fussent fidèlement conformés à l'interprétation qu'ils en avaient reçue.

Les négociations de l'automne dernier avaient été entreprises dans le même esprit de tromperie. Le "ring" indien avait travaillé les Sioux longtemps d'avance pour leur faire demander un prix aussi exorbitant que possible. L'invasion par les mineurs du domaine des Sioux a fait échouer le plan, mais s'il eût réussi il n'est pas douteux que les Delano, les Belknap, les Robeson et autres Babcock se seraient adjugé les portions les plus riches du territoire acheté.

Ce personnage dont nous venons de résumer l'opinion déclare que, dans la campagne qui va s'ouvrir, les premiers torts ont été incontestablement du côté des blancs. Il déplore les atrocités commises par les Peaux Rouges, mais il affirme que, si l'on donnait la même publicité à celles perpétrées par les soldats et par les officiers de la troupe régulière, on serait forcé de reconnaître que la sauvagerie et la barbarie sont aussi grandes d'un côté que de l'autre. Il cite comme exemple le massacre injustifiable de Fort Lyons.

Quant au résultat de l'expédition, il est douteux. Les troupes ont pour elles l'avantage du nombre et la supériorité de l'armement; mais les Sioux, déjà irrités par les innombrables fraudes et supercheries dont ils ont été victimes, sont positivement exaspérés par cette dernière iniquité, l'invasion des Black Hills, le seul territoire qui leur restât.

PROCLAMATION DE NAPOLÉON IV A VERSAILLES.—Voici comment le *Figaro* raconte l'incident mentionné par le télégraphe:

La session a commencé par un incident tragi-comique. Que ceux qui se piquent d'être des augures en tirent les conséquences qu'ils voudront, nous nous contenterons du simple rôle de narrateur.

Il était deux heures. Presque personne dans les tribunes de la Chambre des députés; M. Grévy au fauteuil, une douzaine d'honorables sur les bancs, huit ou neuf journalistes dans leur loge, dont nous parlerons tout à l'heure. Tout à coup, Friche, le garçon préposé à notre garde, nous fit passer à chacun une lettre cachetée, qui vient, nous dit-il, de la part d'un monsieur assis dans une tribune voisine.

Nous décachetons la missive et nous y lisons le singulier texte suivant: "*Quand trois heures sonneront tout à l'heure, je me lèverai et debout, à voix haute, je dirai ces mots:* AU NOM DE DIEU ET DE JEANNE D'ARC, VIVE NAPOLÉON IV." Nous regardons avec stupeur et nous jetons ensuite les yeux sur le voisin qui nous a transmis l'étrange communication.

C'est un grand homme maigre, sec, long, à la moustache noire et hérissée, au regard fixe et brillant. On nous dit son nom: C'est M. Roustan, libraire à Versailles.

Mais la circulaire n'a pas été vue de nous seuls, l'intelligent Friche l'a saisie au passage et va la porter au fidèle Bescherelle. Celui-ci s'émeut, monte quatre à quatre et, aidé par un autre garçon, il invite M. Roustan à quitter sa place. Celui-ci se lève et avant qu'on ait pu l'en empêcher, il se penche dans le vide et crie aux rares auditeurs qui l'entourent: "*Au nom de Jeanne d'Arc, vive Napoléon IV.*"

L'effet a été assez nul. Quelques personnes ont regardé avec étonnement l'interrupteur, que Bescherelle et Friche ont entraîné et mené chez les questeurs. Le malheureux se laissait conduire en criant de temps en temps: "Oui, c'est mon opinion. On aura beau faire. Personne n'étouffera le cri de ma conscience; Vive Napoléon IV, au nom de Jeanne d'Arc! A bas Gambetta!"

Tel est le seul événement de cette réouverture du théâtre de Versailles.

GIRONDE.—Le 3 mai, à l'ouverture de l'audience correctionnelle de Bordeaux, a été prononcé le jugement de l'affaire Pascal contre Chauvot. M. Chauvot a été condamné à 500 fr. de dommages intérêts, à 1,000 fr. d'amende et aux dépens. Le tribunal a décidé, en outre, que le jugement sera publié aux frais de M. Chauvot par les cinq grands journaux de Bordeaux et par trois journaux de Paris, au choix de la partie demanderesse.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UN DRAME RUE BOURBON.

William Laresche et Matt Hogan mortellement blessés.

Hier après-midi, vers une heure et dix minutes, une querelle s'est engagée, rue Bourbon, près de la rue du Canal, presqu'en face du salon de bière Wenger, entre William Laresche, Matt Hogan, Thomas Houlihan et John F. Barrett.

Dix coups de pistolet ont été tirés de part et d'autre. Mr William Laresche et le notoire Matt Hogan ont été mortellement blessés.

Cette affaire a créé la plus grande excitation dans le voisinage.

Voici ce que nous avons appris de l'origine de la difficulté.

Mr William Laresche, était employé par le gouvernement des Etats-Unis, on dit comme détective, mais nous n'en sommes pas bien certain. Toujours est-il qu'il avait reçu l'instruction de veiller sur John F. Barrett, dont le témoignage est nécessaire au comité congressionnel d'enquête, et dont la vie est menacée par ceux auxquels ses révélations peuvent nuire.

Nous avons raconté dans le temps com[illegible] par la police métropolitaine, parce qu'il avait eu l'audace de découvrir les secrets et de dévoiler les méfaits de certains fonctionnaires importants appartenant au parti radical et impliqués, plus ou moins directement, dans les *rings* de whiskey et de coton.

On pourrait remplir une page entière de l'*Abeille* des tribulations de Barrett. Arrêté une douzaine de fois, battu par les uns, menacé par les autres, il est étonnant que ce pauvre diable, qui est après tout un triste sire, ait eu le courage moral de rester à la Nouvelle-Orléans.

Hier matin, Barrett a été jugé devant la Cour Criminelle Supérieure, sur l'accusation d'avoir voulu acheter le juge Evans de la Cour Municipale du premier district, et déclaré coupable par le jury.

Matt Hogan se trouvait à la cour pendant le procès, ainsi que Houlihan.

Ce Houlihan faisait partie autrefois de la police métropolitaine. Il a été un des principaux acteurs en 1874 dans l'affaire de la saisie des formes du *Bulletin*.

Il est employé actuellement à la Douane, mais nous ignorons en quelle capacité.

Matt Hogan, qui a été l'associé de Barrett, il y a quelque temps, dans une certaine transaction ténébreuse, était devenu évidemment son ennemi.

Hier après midi donc, vers une heure et dix minutes, Mr William Laresche et John F. Barrett étaient arrêtés devant le salon de bière de Wenger, rue Bourbon, entre Douane et Canal, lorsque Matt Hogan, vêtu comme un prince et toujours pimpant, s'est approché suivi de Thomas Houlihan.

Quelques paroles ont été échangées entre Barrett et Matt Hogan; puis, on a vu ce dernier frapper le premier sur la tête avec une canne chargée. Barrett est tombé sur le trottoir, mais se relevant immédiatement, s'est mis à fuir.

Mr. Laresche a tiré alors un révolver de sa ceinture et a fait feu sur Matt Hogan, l'atteignant à l'abdomen et le blessant mortellement. Matt Hogan est parti en courant, se dirigeant vers la rue du Canal. Mr. Laresche l'a poursuivi, en lui tirant un second coup de pistolet.

Pendant ce temps Houlihan s'était rangé le long de la muraille, et lorsque Mr. Laresche, qui ne le voyait pas, a passé près de lui, il lui a tiré un coup de pistolet, l'atteignant au côté droit.

Mr Laresche est tombé sur les genoux et sur les mains. Alors Houlihan s'est approché et a déchargé deux fois son pistolet sur son ennemi à terre. Les deux balles ont porté; l'une pénétrant dans l'abdomen et l'autre se logeant un peu au-dessous de l'épaule gauche.

Au troisième coup de pistolet de Houlihan, Mr Laresche s'est redressé, en s'appuyant sur le coude gauche, et a fait feu, mais sans atteindre Houlihan.

Celui-ci s'est mis aussitôt à fuir.

La police étant arrivée sur ces entrefaites, l'agent Sherman a poursuivi Houlihan, en lui criant de s'arrêter. Voyant qu'il n'obéissait pas, il lui a tiré deux coups de pistolet, et a fini par lui mettre la main au collet, rue Douane près Dauphine. Houlihan a été conduit au poste de la police du troisième précinct et mis sous les verrous. Il a refusé de faire aucune déclaration.

Matt Hogan lorsqu'il a été blessé, a couru dans la direction de la rue du Canal et s'est élancé dans un cab, en criant au cocher de le conduire à l'hôpital de charité.

Notre reporter l'a visité hier soir, vers neuf heures, et l'a trouvé étendu sur le dos et respirant avec difficulté. Les médecins qui l'ont examiné l'ont condamné, et on disait qu'il ne passerait pas la nuit.

Mr. William Laresche a été transporté d'abord à la pharmacie de messieurs Aleix et Gaudet, rue Bourbon, encoignure Douane, puis transféré à sa résidence, rue Royale No. 268.

Les docteurs Borde et Castellanos ont été appelés à lui donner des soins. Les deux hommes de l'art n'ont pas voulu donner leur opinion sur l'état du blessé, mais tout porte à croire que son état est désespéré.

Mr Laresche a montré beaucoup de courage. Il a dit qu'il se sentait perdu et a désiré recevoir les derniers sacrements.

Il a fait la déclaration suivante en présence de plusieurs témoins:

"Je me trouvais rue Bourbon, entre Canal et Douane, avec Barrett. Nous venions de quitter la Cour Criminelle Supérieure. Matt Hogan s'est approché de nous, accompagné par Houlihan.

Matt Hogan a levé une canne sur Barrett pour le frapper, mais j'ai paré le coup. Matt Hogan a voulu alors me frapper. J'ai saisi sa canne de la main gauche et faisant un pas en arrière, j'ai tiré mon pistolet et j'ai fait feu.

J'ai été blessé par derrière par un individu ayant une moustache blonde avec une balafre sur le visage."

Le verdict du jury dans l'affaire O'Brien.

L'affaire O'Brien ayant été soumise au jury de la Cour de Circuit des Etats-Unis, avant hier soir, nous ne nous attendions pas à un verdict avant deux ou trois jours, mais tel n'a pas été le cas; car, à minuit et quelques minutes, le jury s'est présenté et a rendu le verdict suivant:

John McWhirter, John Henderson, jne., Alexander McKee et Wm. H. Thomas sont déclarés innocents, les deux premiers selon l'instruction du juge même.

John Henderson, Sr., et G. James sont déclarés coupables.

Arrivée de l'empereur du Brésil.

Le magnifique steamer "Grand Republic" est arrivé à la Nouvelle-Orléans, vers six heures et demie. A bord se trouvait l'empereur du Brésil Dom Pedro, qui s'est fait conduire à l'hôtel St-Charles, où des appartements avaient été retenus pour lui.

Comme l'auguste visiteur a exprimé le désir d'être traité, pendant son séjour dans notre ville, comme un simple voyageur, il n'y a pas eu de réception officielle.

Dom Pedro visitera les jetées du capitaine Eads, dit-on, puis il prendra le chemin de fer pour se rendre à Washington par la route de Mobile.

Le département de l'ouest du chemin de fer Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas.

Le juge assistant Bradley, de la Cour Suprême des Etats-Unis, a rendu une décision importante, hier matin, dans le procès de Charles Morgan versus le chemin de fer Nlle-Orléans, Mobile et Texas.

Il a accordé la division de l'ouest en chemin à Mr Morgan, mais n'a pas confirmé les titres de celui-ci à la division de Mobile.

Club Dramatique du Sud.

La représentation donnée avant hier soir, à l'Académie de Musique par le Club Dramatique du Sud, a obtenu un succès complet.

La salle était bien garnie et le public s'est montré très chaleureux.

On a joué deux pièces intitulées "Irish Tiger" et "Home Wreck." Les principaux rôles étaient remplis par messieurs J. B. Cefalu, L. J. Llambias, M. H. Redon, Chas. S. Bier, J. P. Roche, et par Miles Emma Doyle, Maggie Stroudback et Emma Madden.

TEMPERATURE.—24 mai 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	73	28
Midi	85	29
3 P. M.	83	28
6 P. M.	80	26

—Le huitième anniversaire de la fondation de l'hôpital français qui a eu lieu à Londres, le 7 courant, a été des plus brillants.

L'ambassadeur de France a prononcé en l'honneur de la reine, du prince de Galles et de la famille royale, quelques paroles qui ont été couvertes d'applaudissements. Après ces toasts, M. le marquis d'Harcourt a porté la santé du maréchal de Mac-Mahon. Trois hurrahs ont été poussés en l'honneur du président de la République française.

Notre ambassadeur a ensuite porté un toast à l'armée et à la marine anglaise. Le général Crawford lui a répondu en ces termes:

"L'armée anglaise poursuit les réformes qui sont commandées par les nécessités des temps présents; la France fait de même; mais quels que soient ces changements, rien n'empêchera les officiers anglais de se souvenir qu'ils ont combattu à côté des soldats français en Crimée, où ils ont rivalisé de bravoure. En Crimée a paru dans tout son éclat l'intelligence, la bravoure, la loyauté de Mac-Mahon."

L'EXPOSITION.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le Main Building commence à prendre tournure. Les retardataires vont vite. Nombre de sections qui étaient vides ou en confusion le jour de l'ouverture se remplissent et s'approprient. Le département français se complète, et la semaine prochaine ne se passera pas sans que les colis apportés par l'*Amérique* soient déballés, classés, mis en place. De ce nombre sont les précieuses collections de céramique de la maison Haviland et Cie de Limoges. Dans cette collection sont deux grands vases à proportions colossales que l'on cite comme des chefs-d'œuvre. Ces vases ont quinze pieds de haut, tandis que les plus grands qui soient jamais sortis de la manufacture de Sèvres ne dépassent pas douze pieds. Il a fallu construire des fours exprès pour les cuire. Mais ils sont plus remarquables encore par le décor que par les proportions. Les peintures sont de M. Braquemont, l'artiste le plus éminent en ce genre, attaché autrefois à la manufacture de Sèvres, et maintenant à Limoges.

La sculpture est de M. Delaplanche, premier prix de Rome, assisté de plusieurs de ses élèves. Ces vases ont coûté deux ans de travail et cent mille francs de dépense. [illegible] principaux sont empruntés aux Etats-Unis, *La guerre*, 1776, et *La Paix*, 1876. Le *Times* pourra dire encore que les Français ont traité l'Exposition américaine avec dédain, mais les faits protestent, et quand leurs contributions seront disposées comme il convient, les détracteurs en seront, aux yeux des juges impartiaux, pour leurs *éreintements* systématiques.

Un des départements qui réclament le plus impérieusement l'attention et l'activité de la commission est le département des Beaux-Arts, qui est encore dans un désarroi lamentable. L'incurie que nous avons déjà signalée à plusieurs reprises porte ses fruits. Hier encore nous rappelions, sans trop insister sur un sujet aussi délicat, que les objets d'art les plus précieux étaient sans protection contre les frôlements de la foule et, qui pis est, contre les attouchements et les outrages des Vandales. Le *Herald* est plus sévère encore que nous ne l'avons été, et publie à ce sujet un article que nous croyons devoir reproduire.

Il est presque incroyable, dit-il, qu'il puisse se trouver dans une société civilisée des gens assez méchamment bêtes pour dégrader et détruire de gaieté de cœur les précieux objets de l'Exposition. Il est pourtant vrai que de riches et rares articles ont déjà subi des dégâts irréparables, et cela non-seulement de la part de stupides maladroits ou de grossiers rustres distraits qui ne regardent pas où ils fourrent le bout de leurs parapluies ni ce qu'ils manient de leurs sales mains; mais encore de Vandales assez sauvages pour dégrader à dessein les plus belles œuvres de l'Exposition. Les galeries d'art offrent un champ alléchant à ces cuistres, et plusieurs tableaux et marbres de prix ont déjà souffert de leurs atteintes. Les commissaires étrangers se plaignent que leurs toiles ont été écorchées et lacérées et que leurs statues ont été mutilées et salies d'une manière alarmante.

Les visiteurs de *Memorial Hall* ont été aujourd'hui surpris de trouver les portes de la section autrichienne fermées et gardées. Il résulte de renseignements pris à des sources officielles que la commission autrichienne avait trouvé plusieurs tableaux coupés et grattés et qu'elle avait résolument décidé d'élever contre la foule des barrières plus formidables que la mince tringle qui maintenant longe les murs. Jusqu'à l'érection de ces barrières, les portes seront fermées pour tout le monde, pour les bons comme pour les mauvais, pour les amateurs d'œuvres d'art comme pour les Vandales prêts à les souiller. La section autrichienne contient peut-être la peinture la plus grandiose de toute la collection, "Venise rendant hommage à Catherine Cornaro," qui est le chef-d'œuvre de Hans Markant, et ses commissaires ont fait sagement en prenant des mesures pour prévenir même la possibilité d'un accident à ce trésor.

D'autres représentants étrangers font la même plainte et menacent de prendre les mêmes mesures sommaires si une meilleure protection n'est pas accordée par les autorités du Centenaire aux objets placés sous leur responsabilité. Le *Board of finance* a une force de 1,000 hommes appelés les "Gardes du Centenaire," qui sont chargés de la police dans les bâtiments et l'enceinte. Il devrait voir immédiatement à ce que ces hommes remplissent leurs devoirs avec plus de vigilance, ou s'ils ne sont pas en assez grand nombre, leur adjoindre autant d'auxiliaires que le service le demande. J'ai vu ce matin prendre au collet et chasser de Memorial Hall une brute qui avait marqué avec la lame de son canif le contour d'un tableau qui avait particulièrement attiré son attention; j'en ai vu plusieurs autres qui n'ont pas été mis à la porte, mais qui auraient mérité d'être ignominieusement chassés à coups de pieds.

La Statue de la Liberté.

Le chroniqueur du *Temps* raconte une visite à l'atelier de Bartholdi:

Pas plus tard qu'hier nous primes donc une voiture, et nous voici, non sans nous être égarés quelque peu en chemin, devant une énorme bâtisse en bois, qui avait bien six ou sept mètres d'élévation. Nous poussons le loquet de la porte, nous entrons et nous sommes tout d'abord aveuglés par un nuage de poussière blanche. Çà et là des blocs d'argile gigantesques, des formes monstrueuses entrevues comme dans un rêve.

—"Voici l'objet," me dit mon guide en me désignant du geste une masse monumentale de terre glaise, entourée d'échafaudages.

Au premier abord, je me crus en face d'un animal antédiluvien; il me fallut quelques instants pour m'orienter, car l'objet se présentait de dos. Figurez-vous un morceau d'argile de *quatre* mètres de haut, prodigieux d'aspect, presque complètement dégrossi, occupant un bon tiers de la baraque et touchant du sommet le toit vitré.

Mon guide, après avoir suffisamment joui de ma stupéfaction, me pria de le suivre; nous fîmes le tour des échafaudages et je reconnus alors, dans ce bloc mystérieux, la silhouette admirablement dessinée d'une main étreignant un flambeau. Mais quelle main! Une main de quatre mètres de hauteur! Une main dans laquelle on établira un escalier, où vous et moi nous pourrons nous promener et grimper jusqu'à l'extrémité du pouce.

Il s'agit, en effet, d'un fragment de la statue "la Liberté éclairant le monde", confiée à l'habile ciseau de M. Bartholdi, et qui vivra dans les âges comme le symbole de l'union franco-américaine. Toute la France connaît déjà cette glorieuse pensée. On sait que l'Amérique va célébrer prochainement, le 4 juillet 1876, le centième anniversaire de son indépendance. De concert avec leurs amis des Etats-Unis, quelques-uns de nos compatriotes ont jugé que c'était là une occasion solennelle d'associer la France et l'Amérique dans une commune manifestation.

Ils ont donc décidé d'élever, au milieu de la rade de New York, sur un îlot en face de Long-Island, où fut versé le premier sang pour l'indépendance, un monument exceptionnel, une statue colossale qui se dessinera sur l'espace, encadrée à l'horizon par les grandes cités américaines de New York, Jersey City et Brooklyn. La nuit, la statue se transformera en phare; une auréole de feu, partant de son front, illuminera l'immense étendue de la mer.

M. Bartholdi s'est déjà mis à l'œuvre. Jugez de ce que sera la statue par cet échantillon de la main que je viens de décrire. Le colosse de Rhodes est dépassé. La statue seule, y compris le bras levé, aura 42 mètres de hauteur, plus que le monument de Notre-Dame, qui n'a que 33 mètres 77 c. Avec le piédestal, nous aurons une hauteur totale de 67 mètres, presque la hauteur des tours de Notre-Dame, qui ont 68 mètres d'élévation.

D'ingénieuses combinaisons permettront le déplacement de ce monument extraordinaire. Les monuments de ce genre sont ordinairement revêtus à l'intérieur d'une couche épaisse de maçonnerie, bâtie autour de l'armature en fer et adhérente à l'enveloppe extérieure. Le sculpteur et l'ingénieur ont imaginé un système de cloisons intérieures, s'élevant à peu près jusqu'aux hanches, remplaçant la maçonnerie, et qui seront remplies de sable. L'inconvénient de la maçonnerie, c'est que, si quelque accident survient il faut démolir; tandis qu'avec des cloisons il suffira d'ouvrir un clapet ménagé à la surface intérieure de chaque cloison, et le sable s'écoulera de lui-même.

La statue sera en cuivre repoussé. On sait déjà qu'un riche souscripteur a pris le métal à sa charge. C'est là, pour un républicain, un cadeau vraiment royal.

Mais si la statue, considérée en elle-même, est déjà une œuvre d'art sans précédent, la pensée de cette manifestation mérite surtout la sympathie des esprits libres.—"Demain, a très bien dit M. Laboulaye, les tristes nécessités de la politique nous diviseront; demain, nous nous querellerons peut-être; aujourd'hui, soyons tout à l'amitié. Faisons qu'en renouvelant ce traité d'alliance et d'amitié avec les Etats-Unis, chacun se rapproche et que, grand ou petit, aucun Français ne refuse sa signature."

—Une importante question vient d'être résolue au ministère de la guerre.

D'après les votes émis par un grand nombre de Conseils généraux, et en exécution d'une circulaire de M. le général de Cissey, le prochain appel des réservistes a été renvoyé après la moisson et les vendanges.

—Les députés de Paris, qui ont fait partie du Conseil municipal, déposeront, au début de la session de la Chambre, une proposition tendant à allouer une indemnité mensuelle aux conseillers municipaux de la capitale.

M. Raspail fils proposera la suppression de toutes les sous-préfectures.

LE COFFRE-FORT DU CENTENAIRE.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

Puisque nous sommes dans la Galerie des Beaux Arts, dans *Memorial Hall*, ce serait un oubli inexplicable que de ne pas appeler l'attention de nos lecteurs sur le Coffre-fort du Centenaire. C'est une grande caisse à double porte, une porte extérieure en fer et une porte intérieure en verre. Le 31 décembre 1876 on déposera dans ce coffre-fort plusieurs albums contenant les noms et signatures du Président et du vice-Président des Etats-Unis, des membres des deux Chambres, des membres du corps diplomatique, des gouverneurs des divers Etats, des organisateurs de l'Exposition, etc., etc., puis les portes de verre seront fermées et ne seront plus rouvertes qu'en 1976, si ce n'est tous les 4 ans pour que les nouveaux président et vice-président y inscrivent leurs noms, et tous les 12 ans pour permettre aux 6 sénateurs et aux 6 représentants les plus anciens de remplir la même formalité. Le cérémonial de la fermeture du coffre-fort est déjà réglée, mais on n'a pas encore décidé qui sera chargé de l'ouvrir en 1976. Aussitôt fermé, le coffre-fort du Centenaire sera transporté sous la rotonde du Capitole, à Washington.

Pau, 3 mai.—Le maire de la commune de Monnour (Basses-Pyrénées), qui avait injurié publiquement la gendarmerie d'Oléron, vient d'être suspendu.

—73—

Constitution affaiblie reconstruite.—Dans l'usage d'un remède fortifiant consiste le seul espoir de refaire une constitution démantelée. Les "Hostetter Stomach Bitters" sont non seulement un tonique éminemment bienfaisant, mais encore un correctif prompt et satisfaisant des dérangements de l'estomac, du foie et des intestins qui sont un obstacle au retour de la santé et de la force. Quand le système est affaibli par le mal par l'épuisement et le travail, par des angoisses morales continues, par la dissipation et les veilles, par des applications d'esprit trop soutenues et par des habitudes sédentaires, les "Bitters" sont le meilleur agent médical pour rendre une vigueur permanente à la constitution débile. La nouvelle force de vitalité qu'ils procurent au physique brisé, et l'ordre qu'ils rétablissent parmi les organes de la digestion, de la secrétion, de l'évacuation constituent, en outre, la meilleure protection et la sauvegarde la plus assurée contre les fièvres d'infection.

Décédé hier matin, à 9 heures, à l'âge de seize mois, ADOLPHE ANATOLE CHAVIGNY, fils de Henri Chavigny et Maria Leger. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 2 heures et demie. Le corps est exposé coin Royale et Toulouse.

De la part de ses parents.

Tapis, Nattes, Rideaux, &c.
EN GROS ET EN DETAIL.
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelle, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos.
ETOFFES pour RIDEAUX et Meubles
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
21 mai—DJPP A. BROUSSEAU & SON.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale qui doit avoir lieu dimanche 28 mai est renvoyée au DIMANCHE 4 juin, à cause de la fête champêtre.
Par ordre du président, J. SCHWEITZER.
L. SIMON, Secrétaire.
N. B.—Les détenteurs de cartes pour le piquenique sont priés de régler avec la direction, le samedi 27 mai. Toute carte non rendue à cette date, sera considérée comme vendue.
Par ordre de la Direction. L. SIMON, Sec.
25mai—4t

AUJOURD'HUI VENDREDI.
Jour de vente de
COUPONS.
Vente spéciale de Coupons à moitié prix, et dans certaines occasions,
Aux prix qu'offriront les acheteurs.
W. L. BYRNE & Co.,
25 mai—1t. Au No. 163 de la rue du Canal.

AVIS.—Ni le capitaine ni le consignataire de la barque française "Comtesse Duchatel" capt. C. Dupont, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
U. BASSETTI,
70 et 72 rue Peters, près Poydras.

Avis aux Consignataires.—La barque française COMTESSE DUCHATEL, capt. C. Dupont, venant de Bordeaux, commencera son déchargement jeudi, 25 mai, au poteau—Deuxième District. Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.
Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
U. BASSETTI,
25mai—3t 70 et 72 rue Peters, près Poydras.

En débarquement de la barque Comtesse Duchatel, de Bordeaux.
100 barriques Vin rouge, St-Loubès, "G. Leforestier."
20 barriques Vin rouge, St-Emilion, "G. Leforestier."
200 caisses Vinaigre "Cessat".
50 barils "
25 caisses Moutarde Desgaulx.
A vendre par U. BASSETTI,
25mai—4t 70 et 72 rue Peters, près Poydras.

En débarquement du navire "Comtesse Duchatel", de Bordeaux.
50 barriques VIN ROUGE, G.M.L., J. Freyche, Bordeaux.
A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ,
25 mai—3t 39 rue Décatur.

Demande de garde-malade.
On demande une femme d'un caractère égal et pouvant soigner une dame malade. Il faut qu'elle soit munie de recommandations de personnes demeurant en ville et qu'il est facile de trouver. 25mai—1f

Perdue,
Mardi soir, une petite CHIENNE à rat, (black and tan) répondant au nom de "Titine." Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la rapportera au No 265 rue Dauphine. 25 mai—

La société NEVERS & HERY est dissoute aujourd'hui, d'un commun accord. J. L. NEVERS, ayant acheté l'intérêt de L. HERY, continue le même commerce pour son propre compte, devient seul propriétaire de tout l'actif et assume tout le passif de la maison.
NEVERS & HERY.
En me retirant de la maison, je prie mes amis de continuer leur patronage à Mr J. L. NEVERS, mon successeur.
Je profite de cette occasion pour annoncer à mes amis et au public que j'ai des moulins à scie de l'autre bord du lac et trois goélettes qui, régulièrement, toutes les semaines, apportent du bois au chantier, No 315 de la rue Julie. Je peux, plus aisément que tout autre établissement, vendre du bois de charpente et le faire scier sans retard.
J. L. NEVERS.
Chantier au No 315 de la rue Julia, Nouveau Bassin, Nouvelle-Orléans. 23 mai—1m—JD.

Meeting dans l'intérêt de la culture du sucre et du riz.
Un meeting par ajournement des citoyens intéressés dans la culture du sucre et du riz en Louisiane, aura lieu JEUDI, 25 mai, à sept heures et demie du soir, dans la salle de la Chambre de Commerce rue de la Commune No 120, pour préparer un mémoire et nommer un comité pour le présenter au Congrès, afin de protester contre l'introduction du sucre et du riz avec exemption de droit, comme le propose le projet de traité avec Hawaï, actuellement soumis au Congrès.
Si ce traité est ratifié, ses effets seront:
1o De stimuler la production dans les îles d'Hawaï et de paralyser la production dans cet Etat,
2o Ce sera un premier pas vers l'admission, avec exemption de droit, du sucre et du riz des autres pays, de partout.
3o Cela encouragera le développement du travail servile à Cuba et ce sera une prime offerte aux produits de ce travail; en même temps, cela détruira la demande du travail libre dans cet Etat.
L'importance des intérêts en jeu, intérêts auxquels sont liés tous les citoyens de cet Etat, garantit qu'une réponse cordiale sera faite à cette convocation.
D. TALMAGE, Chairman.
21mai—2t

Les Soussignés désirant former un Club pour la célébration du jour du Mardi Gras, invitent le 21 et le 2me District, à une réunion spéciale qui aura lieu, JEUDI 25 mai 1876, à 7 heures et demie P. M., au No 46 rue Royale, bureau de Placide J. Spear.
J. Anglade, Julien Michel,
Placide J. Spear, A. L. Tissot,
A. Tertart, S. Escoffier.
M. R. Fernandez, 24 mai—2t

Ouvrier-mécanicien.
Un Français, OUVRIER-MÉCANICIEN, désirerait trouver à s'employer en cette qualité, soit à la campagne. Il a longtemps [illegible] France et dans les principales villes des [illegible]. Il peut se rendre très utile dans une fabrique ou une scierie. Il se contente d'un modique salaire. S'adresser par lettre [illegible] Office des annonces aux bureaux de l'Abeille. 24 mai—6t

[illegible]inier.
Un français, bons certi[illegible] profession et muni de [illegible] employer en cette qualité [illegible] une famille, soit en ville soit à la campagne [illegible] utile de toutes [illegible] La personne qui l'engagera, et se contentera d'un salaire modéré. S'adresser à M. Pierre [illegible] un poste aux huîtres de la rue d'Orléans, entre Bourbon et Royale.
22mai—6t

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
Direction Générale des Manufactures de l'Etat.
TABACS EN FEUILLES DE KENTUCKY.
AVIS AU COMMERCE.

MM. les Négociations qui seraient dans l'intention de vendre des tabacs en feuilles de Kentucky pour l'approvisionnement des Manufactures nationales sont prévenus qu'il sera procédé le VENDREDI 9 JUIN 1876, à 2 heures après midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication, en trois lots, sur soumissions cachetées, de la fourniture de:
Six millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1874 et 1875, conformes à trois types sous les marques K a, KB et KC.
Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Conseil supérieur des tabacs, au jour indiqué et à l'ouverture de la séance, à 2 heures de l'après midi.
Des exemplaires du cahier des charges approuvé par M. le Ministre des finances, pour servir de base à l'adjudication, seront mis à la disposition du commerce dans les bureaux de l'administration centrale des tabacs à Paris (Gros-Caillou), de Bordeaux, du Havre et de Marseille, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New-York et à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).
Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la manufacture de Paris, quai d'Orsay, No 63, où le commerce pourra les voir tous les jours ouvrables, de midi à 4 heures.
Paris, le 29 avril 1876.
Le Directeur général,
23 mai—6t E. ROLLAND.

CIERGES, ETC.
J. SCHWEITZER
166 Rue Royale, 166
La Maison J. SCHWEITZER offre maintenant en vente un grand choix de
Livres de Prières,
en tous genres, Français et Anglais;
LIVRES CLASSIQUES, Anglais et Français
ARTICLES POUR ÉGLISES,
Grand assortiment de FLEURS, et Articles pour la confection et la préparation des Fleurs; BOUQUETS pour Autels; Couronnes de Mariées; Couronnes de Première Communion; Images, Chapelets; Statuettes en Biscuit; Médailles Or et Argent; Couronnes en Fleurs et en Perles pour ornement de tombes.
CIERGES EN CIRE PURE, de tous genres: façonnés et unis—pour première communion—pour églises—pour enterrements, etc, etc.
☞Les ordres reçus pour la ville et pour la campagne sont exécutés avec soin et promptitude.
☞Toutes les marchandises sont vendues à des prix très modérés. 10 mai—au 31

Chemin de fer d'Orléans.
CARS POUR LES FAIR GROUNDS.
La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les Clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'ils pourront se procurer le nombre qu'il leur plaira en s'adressant au bureau de la Compagnie, coin Laharpe et White, ou au Président, J. PLAISENT, No 8, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 23mai 15t

Pour Bordeaux.
Le PHARE ayant son chargement engagé, pourrait prendre quelques passagers de chambre et d'entrepont pour Bordeaux. Départ dans les premiers jours de juin. S'adresser à bord ou chez
A. CARRIERE & SONS,
21mai—MDMarJSD 25 rue Royale.

Pour Bordeaux.
La POLYMNIE ayant tout son chargement engagé, pourrait prendre quelques passagers de chambre pour Bordeaux. Départ dans les premiers jours de juin.
S'adresser à bord ou chez
A. CARRIERE & SONS.
21mai—MDMarJSD 25 rue Royale.

Passage pour le Havre.
Sur le beau navire ONCLE FELIX, de première classe et fin voilier, capitaine Lepeze. Excellents emménagements de première et de seconde classe. Départ vers le 15 juin. S'adresser à
H. M. HOFFMAN,
No 76 de la rue Baronne,
et à A. KELLER & CO.,
35 Carondelet, ou au Capitaine à bord, au pied de la rue [illegible], Quatrième District.
22 mai—

POUR BORDEAUX.
Départ de EAST PASCAGOULA,
Tous les frais de chemin de fer de la Nlle-Orléans à East Pascagoula sont à la charge du navire.
Le navire français, bon marcheur,
HUMBOLDT,
réparé et caréné complètement à neuf, actuellement dans le port de la Nouvelle-Orléans, sous le commandement du capitaine
L. Alphonse DUSSARGET,
autrefois du navire "Formose."
Départ le 10 JUIN 1876.
Pour passage s'adresser chez
Bercier & DeSmet,
No 43 rue Decatur, (Vieille-Levée.)
N. B.—Le navire prendra quelques tonneaux de fret à la Nlle-Orléans pour le susdit port.
19 mai—

PROCESSIONS!
MONSIEUR B. NONNON,
COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats-Unis,
A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se tiendra à la disposition des Sociétés.
Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
65 rue St-Louis.
23avril—2mDMarJ Nlle-Orléans.

En débarquement du navire Polymnie de Bordeaux
100 Bques Vin rouge COUTRAU FILS.
90 " " F. BARON,
40 " " A. MARROU,
50 Barils vinaigre CESSAT jne,
50 Caisses Fruits à l'Eau de vie FITON & NOUVIALLE,
50 " Moutarde, DESEGAULX,
100 " Sardines à l'huile,
A vendre par U. MARINONI,
23 mai—6t 69 Vieille Levée.

Hôtels, Restaurants, &c.

Grande Ile
PENSION PRIVÉE.
$50 par mois; $15 par semaine; $3 par jour; enfants et domestiques moitié prix.
G. WILLOZ, Propriétaire.
S'adresser jusqu'au 1er de juin, 125 rue Marigny, et après cette date à la Grande Ile directement. 19mai—1mMaJD

SHADY GROVE HOTEL,
Biloxi, Mississippi.
M. Urbain Rambant a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général que son hôtel est ouvert pour la saison d'été. On trouvera chez lui tout le confort désirable. Les personnes qui arrivent le dimanche par le train d'excursion trouveront une table d'hôte servie à leur arrivée à 75 sous par personne. 21mai—2m

Restaurant Trisconi,
—ET—
SALON DE RAFRAICHISSEMENTS
Au bout du wharf de Milneburg.
Ouverture le DIMANCHE, 14 mai 1876.
Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix. Prix très raisonnables. Le meilleur endroit pour avoir la brise du lac. Liqueurs et soda aux prix de la ville.
Les commandes pour repas peuvent être faites à l'avance chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Decatur. 14mai—1m

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,
107.........Rue de la Douane.........107
On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat en toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.
Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
Nyvers & Hery,
MAISON FRANÇAISE. No 315 Julia street,
16juil—1an Nouveau Bassin.

Nous venons de recevoir de Bordeaux par le navire français
"Le Phare."
COGNACS de Jules Belot & Co., de la célèbre marque "l'Indépendance" actuellement exposée à Philadelphie.
Nous sommes les SEULS AGENTS pour la vente des COGNACS de cette maison en Louisiane, au Texas et au Mexique.
Nous invitons les acheteurs à venir s'assurer de la supériorité de cette marque avant d'en acheter une autre quelconque. Nous l'offrons au commerce aux plus bas prix du marché.
—ATTENDU—
Vermouth Noilly, Prat & Co., Burgundy Port, Sardines, Vins Rouges, Vins Blancs et différentes marques de Cognacs, Liqueurs Assorties, Vins Sherry assortis, Vinaigre de J. Cessat, Jne, Vins Muscat et Malaga, Cerises à l'eau-de-vie., &c., &c., &c.,
—EN MAGASIN—
Un très grand stock bien assorti de toute espèce de produits, vins et liqueurs de France.
—AINSI QUE—
Un grand assortiment de marchandises sèches, "notions," &c., &c., de fabriques françaises, allemandes et anglaises, en Douane et hors de la Douane—à vendre aux plus bas prix du marché.
MARKS, BROS & CO.,
Négociants-Commissionnaires et Importateurs,
au No 41 de la rue des Magasins—au premier. 21 mai—1m

Nous nous soumettons à la volonté du Peuple.
C. LAZARD & CO.,
Au No 195 de la rue Vieille-Levée,
COIN STE-ANNE.
Ayant reçu, de tous côtés, des plaintes au sujet du triste état des affaires et de la rareté de l'argent, se sont décidés à offrir à leurs clients, à la communauté entière et aux étrangers TOUT LEUR STOCK COMPLET d'habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, malles, chemises de voyage, parapluies, &c, &c., d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons—à des prix tellement raisonnables que personne ne peut manquer d'en être satisfait.
Voici un aperçu de ces prix:
Habillements d'hommes à $3.25.
Habillements casimir Blackington à $7.25.
Habillement tweed d'Ecosse à $10.50.
Habits et gilets de dessus Diagonal, noirs et bleus, dernier genre, à $10.75 à $14.25.
Sacs alpaca noir de $4 à $6.50
Redingote alpaca noir de $4.25 à $6.25.
Habillements mérinos noir, à $15 75.
Habillements mérinos noir, à 16 25.
Habits alpaca à raies, tous les genres, à $1 25, $2 25 et $4 50.
Habillements casimir fin, à $11 et $12.
Habillements casimir fin, à $13 50 et $14.
Habillements en batiste, différentes nuances, à $11 50, $12 et $13
Habillements sac en flanelle bleue, devant simple, à $5.
Habillements sac en flanelle bleue, devant simple, première qualité, à $13 50.
Habillements redingote flanelle bleue, à $13 75.
Un assortiment complet d'articles en drap noir, aux plus bas prix.
Tous les genres et toutes les qualités de pantalons casimir et écossais de $2 50 à $5.
Habillements casimir pour enfants de 3 à 9 ans de $3 25 à $5
Habillements toile pour enfants, de $1 50 à $2 50.
Gilets de dessous en duck fil blanc, pour hommes, à $1 25.
Gilets de dessous en piqué blanc fin, simples et croisés, à $1 75 et $2.
Habits toile pour hommes, à 75 cts, $1 et $1 25.
Habits jean Washington pour hommes, à $2 25 et $2 50.
Habits jean Washington pour jeunes garçons, à $1 75 et $2.
Habits jean à raies, pour hommes et jeunes garçons, à $2 25, $2 et $1 75.
HABILLEMENTS DE PREMIÈRE COMMUNION, pour enfants de 9 à 15 ans, à $5.25.
Chemises de toilette, blanches, fines, de $1 25 à $2 50.
Chemises de toilette, fines en couleur, de 80 cts à $1 75.
Chemises tout toile, fines de $2 75 à $3.
Chemises de peau en tricot blanc, de 40 cts à $1 25.
Caleçons coton croisé, blancs, faits ici, à 75 cts.
Caleçons toile blanche, faits ici, à 75 cts.
Bas d'hommes, à $1, $1 50, $2 et $3 50 la douzaine.
Cols toile, tous les genres, à $1 75 la douzaine.
Poignets toile, tous les genres, à $3 la douz.
Echarpes soie fine, avec anneau, à 50 et 75 cts.
Nœuds de cravate noirs et en couleur, à 15 cts
Un assortiment complet de bretelles, de 25 cts à $1.
Habits sac, en caoutchouc, de $2 à $2 50.
Habits en caoutchouc, pour officiers, de $2 50 à $3.
Habits imperméables, de qualité supérieure.
Couvertures en caoutchouc, à $1 25.
Ils ont ce qu'il y a de mieux sur le marché en fait de chapeaux d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons; ils les offrent à bas prix.
Tous les articles sont marqués en chiffres que chacun peut lire, et les prix sont fixes, invariablement.
Un examen convaincra les acheteurs que les marchandises sont telles que le dit la maison.
C. Lazard & Co.,
Au No. 195 de la rue Vieille-Levée,
Coin Ste-Anne, en face du Marché français.
14mai—1m D. M. J.

A la Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane,
Rosalie Maenhaut et als
vs } No—
La Ville de la Nlle-Orléans et als

Le soussigné, T. Wharton Collens, a été nommé maître des requêtes spécial et chargé par un décret de la susdite Cour, de présenter un rapport sur le sujet suivant:
Cette cause a été entendue sur les plaidoiries, documents et affidavits enregistrés et sur motion des demandeurs de charger un maître des requêtes de cette Cour de faire un rapport sur le sujet du bill, et la Cour ayant pris en considération, ordonne au maître des requêtes ci-après désigné de s'assurer,
1o Du montant et du nombre de bons émis par la ville de la Nlle-Orléans en vertu de la 37e section de la loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane approuvée le 23 février 1852 et intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nlle-Orléans et pourvoir à son gouvernement et à son administration", promulgué comme le No 71 des actes de la dite année—bons qui n'ont pas été payés et sont à la charge de la caisse mentionnée dans cette section; de s'assurer des noms des porteurs de ces bons, les absences de paiement du capital ou de l'intérêt de ces bons; de s'assurer et les mesures décrétées dans la dite loi pour le rachat du capital et de l'intérêt ont été exécutées par les autorités de la susdite ville.
2o Le maître des requêtes s'assurera en outre si la caisse d'amortissement créée par la 37e section de la susdite loi a été régulièrement perçue et affectée au paiement par les autorités de la ville de la Nlle-Orléans; combien il y a eu de défauts s'il y en a eu, à combien ils se montent et la cause; si la cause est permanente ou transitoire; et les autorités de la ville font partie d'un obstacle aux taxes décrétées par la loi pour l'application des taxes décrétées par la dite section.
3o Le maître des requêtes recherchera de plus si les autorités peuvent ou veulent asseoir, percevoir et appliquer les taxes décrétées par ladite loi; dans le cas où les taxes spécifiées dans la 37e section ne seraient pas assessées ou perçues, si la dite ville a des ressources susceptibles de faire face aux obligations créées par la susdite loi.
4o Il est permis aux porteurs de bons émis en vertu de la dite section de la loi de 1852 de présenter leurs réclamations, de devenir parties à ce procès comme demandeurs ou comme défendeurs ou de se faire représenter par un comité nommé par eux-mêmes et qui agira dans l'intérêt de tous.
5o Le maître des requêtes s'assurera si les conditions de la 37e section de l'acte de 1852 ont été violées par l'émission d'autres bons ou preuves de dette par la Ville de la Nouvelle-Orléans, quand et dans quelles circonstances et par quelle autorisation. Le maître des requêtes pourra recevoir les preuves et témoignages et donner son opinion sur toute matière qui lui sera soumise, et par le maître des requêtes à même de faire ce rapport.
Il est dit, dans le dit ordre, que les porteurs de bons émis en vertu de la 37e section de la loi de 1852 relativement à la dette consolidée de la ville pourront devenir parties à ce procès et obtenir le bénéfice du décret dans cette affaire.
Les porteurs des bons ainsi émis pourront avoir des informations sur le mode de procédure en s'adressant au soussigné.
Le soussigné siégera, le lundi, le mercredi et le vendredi, dans la salle No 6 du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 2 1/2 à 4 1/2 de l'après-midi, pour faire les recherches et recueillir les preuves qu'exige le dit ordre.
(Signé) T. WHARTON COLLENS,
Maître de requêtes spécial à la Chancellerie.
23 mai—3t

Pour les Premières Communions.
AVIS.
AUX MÈRES DE FAMILLES,
Ouverture de Nouvelles Marchandises
—CHEZ—
LELIEVRE,
174 rue Royale et rue Baronne No. 9.
(Près la rue du Canal.)
Tous nos articles sont de la plus grande fraîcheur, des plus variés et des mieux assortis. Tous à la portée des petites bourses.
Grande vente à petit bénéfice, afin d'écouler le plus de marchandises possible; c'est le but que nous nous proposons par ces temps si difficiles.
15 avril, au 31 mai—DMJ.

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.
Samedi, 27 mai.—Pour règlement entre les héritiers—la magnifique maison en briques et à trois étages, avec deux terrains et jardins, No 224 de la rue du Canal;
Les trois maisons en briques et à trois étages, Nos 240, 242 et 244 de la rue du Canal, formant l'angle de la rue Liberté;
Les deux maisons en briques et à étage, dernière, portant les Nos 10 et 12 de la rue Liberté, entre Canal et Gasquet.
Environ 38 terrains de choix pour bâtir, faisant face aux rues Bienville, Conti et St-Louis, entre Tonti et Rocheblave et dans ces deux rues.
La jolie résidence en briques, à étage et à mansarde, No 92 de la rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.
Samedi, 3 juin—Cet emplacement de commerce, central et populaire, connu sous le nom de "Salon Bismarck," No 42 de la rue Royale, entre Douane et Bienville.
La maison en briques et à trois étages, No 88 de la rue Dryades.
Les très jolis cottages en bois, neufs, doubles, en face de la Place Clay, et formant l'angle S. E. des rues Annonciation et Troisième.
La jolie maison en bois et à étage, No 203 de la rue Première, près l'encoignure Baronne.
L'excellent emplacement de commerce, formant l'angle N.-O. des rues Delord et Prieur.
Le tout se vendra à de longs termes et à des conditions faciles.
Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE.
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud.
17 mai—1an 59 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans Le.

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
A L'HONNEUR d'informer le public et les fumeurs en général qu'il a, après plusieurs années d'expérience, trouvé un moyen de fabriquer le tabac par un nouveau procédé.
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL & RELIABLE.
(PERIQUE A FUMER VERITABLE.)
Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs,
Le tout à des prix réduits. Venez voir vous-même avant d'acheter ailleurs.
30avril—1anDMarJ

A. M. HILL, fabricant de Plumes en Or,
AU No 86 DE LA RUE ST. CHARLES
Coin Commercial Place,
Nlle.-Orléans,
1 an.

Prix No 10 $5 00, No 9 $3 50, No 8 $3 00, No 7 $2 50, No 6 $2 25, No 5 $2.00, No 4 $1 50, No 3 $1 25, No 2 $1 00, No 1 75c

LES GRANDEURS EXACTES ET LES PRIX DES
Plumes "Extra," en Or, de HILL.
Ces Plumes sont d'Or Massif et à Pointes en Diamant; elles sont le produit du travail le plus habile et des meilleurs matériaux.
CHACUNE D'ELLES EST GARANTIE.
La maison en a un Stock complet de fines et de grosses, de dures et de molles, parmi lesquelles l'acheteur peut faire un choix:
Des manches de tous les genres pour plumes de poches ou de pupitres.
Crayons, cure-dents, porte plumes et porte-crayons, en or massif.
Do do do do en nacre.
Do do do do en caoutchouc.
J'envoie n'importe laquelle de ces plumes, par la Poste, à mes frais, en en recevant le prix indiqué.
Je refais les Pointes de Plumes d'Or à raison de 75 cents.
22 avril—

WM. H. SHEPARD.
AGENT GÉNÉRAL AU SUD
POUR LA VENTE DE LA
Poudre-levain SUCRE AU LIMON, EXTRAITS PARFUMANTS, Parfumerie &c., DU Dr. PRICE.

POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN.
AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.
A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.
21fév—1m

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils,
Chateau de France de F. Bruyère,
Graves d'Ambarès, Ducios Frères, &c., &c
1jan v—1an

FINE WINES, COGNAC FINE CHAMPAGNE. **COGNAC. OLIVE OIL** HUILE D'OLIVE VIERGE.
SEIGNOURET FRERES TRADE F.S MARK BORDEAUX
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers, A. Lanata.—Schmidt & Ziegler.—Smith Bros & Co.—E. J. Hart & Co.—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré.—Theo. H. Handy & Co.
24 oct—1an

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES. LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE: JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC., ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Cressman, à un îlet au-dessous de la rue du Canal.
déc—1anD.M.J.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagères, à abriter, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans. Boîte 936 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
La maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en [illegible] aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.

VÊTEMENTS
Le stock de vêtements pour hommes, jeunes gens, et enfants, le plus vaste, le plus joli et le plus complet qui se puisse trouver est chez
GODCHAUX,
et se vendra à meilleur marché qu'il ne s'en est jamais vendu en cette ville.
LEON GODCHAUX
No 81 rue du Canal, et 213 rue Vieille-Levée.
30 av—

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 MAI — CLASSE No 123.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
10	40	7	19	29	63	75	65	46	73	36	9	18	33	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 24 Mai 1876
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
☞Méfiez-vous des fausses Loteries.

Grocerie à vendre pour cause de départ,
GROCERIES
Située dans la paroisse St-Bernard, au Stock Landing. Il y a un bail échouant le 31 décembre 1877.
S'adresser sur les lieux à L. DUCOS.
19 mai—15t

Demande de $500
Par une dame américaine, qui fait un commerce avantageux dans un bon quartier et a l'agence unique, dans les Etats du Sud, pour la vente d'un article nécessaire sur lequel on peut réaliser un bénéfice de deux cents pour cent. On désire prêter la susdite somme sur bonne garantie, avec part du bénéfice, et prix de [illegible]. S'adresser, en anglais, pendant une semaine, aux initiales W. N. P. aux bureaux de l'Abeille.